

Surfaces Non Agricoles (SNA)

Question :

Que faut-il faire avec les SNA dans le dossier PAC 2016 ?

Réponse :

Vous devez les modifier pour que votre déclaration des SNA 2016 corresponde à la réalité de votre exploitation au moment de la déclaration 2016. Il y a deux raisons différentes pour lesquelles vous pouvez être amené à modifier vos SNA sous TéléPAC 2016 :

- soit parce que le paysage a évolué depuis la campagne 2015 (SNA apparue ou disparue) et se trouve donc différent en 2016 ;
- soit parce que vous constatez une erreur de numérisation ou de caractérisation d'une SNA présentée : vous devez dans ce cas modifier la SNA sous TéléPAC 2016 et ce même si vous avez déjà fait part de vos remarques au cours de la phase de restitution.

Cette déclaration explicite des SNA (dessin du contour et attributs) fait partie intégrante de la déclaration PAC et doit être réalisée par les agriculteurs avant le 17 mai 2016.

Question :

Les SNA déclarées en 2016 peuvent-elles être prises en compte au titre de 2015 ?

Réponse :

Oui, afin de faciliter la prise en compte des cas où les modifications de SNA faites lors de votre déclaration 2016 doivent également être apportées sur la campagne 2015, une mention spécifique a été insérée dans les engagements que vous signez dans la télédéclaration PAC 2016. Elle précise que l'agriculteur « atteste que toutes les SNA présentes sur son exploitation et déclarées au titre de la campagne PAC 2016 sont les mêmes que celles présentes en 2015 (localisation, contour et caractéristiques identiques) à l'exception des SNA qu'il mentionne dans le bloc-notes. »

Par défaut, toutes les SNA déclarées en 2016 seront donc utilisées pour finaliser l'instruction de la campagne 2015.

En revanche, toute modification de SNA (localisation, contour ou caractéristique) liée à une évolution sur l'exploitation (SNA apparue, disparue ou modifiée entre 2015 et 2016) doit être faite sur la couche SNA de TéléPAC 2016 et doit également être précisée dans le bloc-notes en faisant référence de manière univoque aux numéros de l'îlot, de la parcelle et de la SNA.

Olivier PASSELANDE

Chambre d'agriculture de la Vienne

☎ Bonneuil-Matours	05.49.85.87.80	☎ Mirebeau	05.49.50.44.29
☎ Montmorillon.....	05.49.91.01.15	☎ Vivonne	05.49.36.33.60